

2021-2022

Projet Pédagogique



Accueil collectif De mineurs (ACM)



835 Route de Pertuis

84300 Cavailon

04.90.71.39.95.

Cs-labastide.fr

L'accueil collectif de mineurs (ACM) a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire.

Cet accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Il favorise la découverte de nombreuses activités.

Cet accueil s'appuie sur un projet pédagogique qui s'intègre dans le Projet Educatif qui découle des axes du projet social.

1. Présentation de la structure

L'ACM de la bastide est une structure de proximité permettant aux enfants de sa zone d'influence et des autres quartiers de la ville de pouvoir bénéficier d'activités éducatives.

Il s'inscrit dans les missions du centre social. Il participe aux ensembles des axes de travail et des orientations, ce qui fait de lui un secteur indispensable.

2. Le projet éducatif

L'ACM se définit comme un lieu de rencontre. C'est un espace convivial et ludique qui permet de partager, d'échanger, de découvrir, d'apprendre tout en respectant nos valeurs : la mixité, la participation, la citoyenneté, la solidarité et le respect de l'autre.

Différents projet et actions sont mis en place pour appréhender les orientations du projet social.

3 axes ont été défendus :

- Soutien à la parentalité
- Accompagnement sur l'appropriation des valeurs de la république et des codes sociaux.
- Développement du partenariat autour de l'isolement.

3. Le projet pédagogique : ses objectifs

Par le projet éducatif, des animations et des actions sont mises en place pour atteindre les objectifs définis par l'équipe d'animation selon les 3 orientations.

- Soutien à la parentalité :
 - Impliquer les parents en les aidant à être acteurs (proposition de temps communs enfants-parents)
 - Renforcer les relations intra-familiales
 - Travailler en transversalité avec le secteur famille (animations PSFP)

- Accompagnement sur l'appropriation des valeurs de la république et des codes sociaux.
 - Développer et soutenir les valeurs citoyennes
 - Favoriser le vivre-ensemble

- Développement du partenariat autour de l'isolement.
 - Consolider les actions avec l'accueil de jour
 - Renforcer les projets et actions avec d'autres structures de loisirs et mutualiser des sorties ou projets avec elles.
 - Proposer et régulariser des actions communes avec le SESSAD.

4. Le public

L'ACM respecte un agrément pour une capacité de 40 enfants donné par la SDJES 84. Il lui est délivré une habilitation pour accueillir les 6-17 ans.

Toutefois, le public 12-17ans est orienté vers l'accueil de jeunes de l'IFAC.

De ce fait, nous accueillons de manière plus efficiente les 6-12 ans. Pour répondre à cet écart d'âge, s'il y en a, nous constituons deux groupes : les 6-8 ans et les 9-12 ans. Avec ces 2 groupes, nous pouvons mieux adapter les activités et répondre au mieux aux rythmes et aux besoins de chacun.

Toutefois de manière ponctuelle, des animations peuvent aussi proposées à un groupe d'ados filles âgées entre 12 et 14 ans qui ne fréquentent aucunes structures de loisirs.

5. Le temps d'accueil

L'ACM propose une souplesse d'accueil en donnant la possibilité de venir à la demi-journée ou à la journée.

Le temps du repas ne se fait pas au centre, puisque les enfants rentrent chez eux pour le repas du midi.

Le gouter est tiré du sac sauf exception.

Le temps d'accueil des enfants se fait de manière échelonnée entre 9h et 9h15 puis 11h45 et 12h pour le matin, et de 14h à 14h15 puis de 17h à 18h l'après-midi.

Ce sont des temps libres où jeux de société, coloriages, jeux extérieurs (ballons, cerceaux...) sont proposés.

6. L'équipe d'animation

Le directeur doit assurer le bon fonctionnement et la bienveillance de son accueil de loisirs et pouvoir réajuster à tout moment.

L'animateur est la personne référente des enfants. Il doit être à l'écoute et doit être en mesure de proposer des animations adaptées et cohérentes avec le projet pédagogique. Il doit favoriser la curiosité de l'enfant. Son rôle est aussi de veiller au bien-être et à la sécurité de l'enfant. Il doit permettre à l'enfant d'être acteur de son temps de loisirs.

L'équipe d'animation peut varier chaque année. Toutefois elle doit être composée d'au moins 4 animateurs pour 40 enfants

- 1 directrice
- 3 animateurs (diplômés BAFA) et/ou stagiaires (BAFA, BPJEPS)

7. La communication

Chaque mois et pour chaque période de vacances scolaires, un programme d'activités est réalisé. A ce jour, il est mis à disposition des familles, à l'accueil du centre social. Il est également mis en ligne sur le site internet et sur la page facebook du centre social. Un des objectifs fixés cette année est de ne quasi plus émettre de programmes papiers.

Pour toute autre information à signaler aux familles, des petits mots sont remis en direct aux enfants ou aux parents et des SMS peuvent être envoyés.

La presse peut parfois être conviée pour présenter les animations faites par les enfants de l'ACM.

Avant chaque période estivale, une réunion de présentation du programme de l'été est officialisée aux familles.

8. Les locaux

L'ensemble des salles du centre social sont à disposition de l'ACM pendant son temps d'accueil.

Le centre dispose de :

- 2 grandes salles d'activités et de 2 petites salles
- D'un espace pour les ateliers cuisines (plaque induction, four, évier, frigo)
- D'une cour et d'un jardin sécurisés (clôturés)

De plus la ville ou la LMV nous mettent à disposition les complexes sportifs (stade, gymnase, piscine) lorsqu'on en fait la demande.

9. Le protocole sanitaire

Au vu de la situation sanitaire, nous avons du établir un protocole permettant de respect aux mieux les règles sanitaires. L'intérêt est d'éviter tout croisement avec les personnes extérieures et les autres groupes.

Une signalétique et un sens de circulation ont été mis en place ; des désinfections et nettoyages et lavages des mains se font régulièrement (voir protocole)

10. La vie quotidienne

A chaque temps d'ouverture, L'accueil collectif de mineurs est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Un accueil échelonné des enfants est prévu de 9h à 9h30 puis de 11h30 à 12h le matin et de 14h à 14h30 puis de 17h à 18h l'après-midi.

Les enfants ne s'inscrivent pas à l'avance les mercredis, par contre lors des vacances des inscriptions à la semaine sont faites.

Exemple de journée type :

9h-9h15 ; accueil échelonné avec désinfection des mains en arrivant

9h15-9h30 : temps libre

9h30-11h15 : activités

11h15-11h45 : temps libre

11h45-12h : départ échelonné des enfants

Repas à la maison

14h-14h15 ; accueil échelonné des enfants

14h15-14h30 : temps libre

14h30-16h ; activités ou animations

16h-16h30 : goûter

16h30-17h : petits jeux

17h-18h : départ échelonné des enfants

Les enfants non autorisés à sortir seuls devront attendre l'arrivée d'un parents ou des personnes désignées sur la fiche sanitaire

11. Le goûter et les pique-niques

Le goûter est le seul repas pris par les enfants au centre, le goûter est tiré du sac. C'est un moment indispensable et privilégié. Il est souvent pris dans la cour lorsque le temps le permet.

12. Les règles de vie

Chaque année nous instaurons des règles de vie avec les enfants, qui se réajustent, se modifient tout au long de l'année.

Ces règles permettent de donner un cadre au sein du groupe. Elles sont affichées dans les salles d'activités, et sont régulièrement utilisées pour faire des temps de régulation.

13. Les activités et les projets

Les activités et les projets sont des supports permettant d'atteindre les objectifs que l'équipe d'animation s'est fixée.

Ces animations proposées doivent être adaptées et doivent permettre aux enfants de s'épanouir grâce à des activités de découverte, ludiques...

Plusieurs projets s'inscrivent dans le fonctionnement du centre :

- Les Rencontres Luberon : projet sur l'environnement a été annulé pour cause de crise sanitaire cependant le réseau poursuit ses échanges et cherchent des solutions.
- Le projet intergénérationnel avec l'accueil de jour : projet sur l'isolement actuellement en suspend pour des raisons sanitaires

D'autres projets ont été réfléchis selon la situation et selon des constats : un projet autour de la citoyenneté, hygiène, santé. Et un projet sur un plan plus artistique qui reste a développer à ce jour.

14. Les relations avec les familles

Le 1^{er} contact avec les familles se fait lors de l'inscription. C'est un moment où les familles parlent de leurs inquiétudes et se questionnent.

A chaque temps d'accueil, les parents qui accompagnent ou récupèrent leur enfant au centre sont accueillis par l'équipe d'animation qui est à leur écoute tout en privilégiant le dialogue. C'est un temps important mais convivial.

Ce sont des moments qui mettent les familles en confiance et servent à créer du lien avec elles. Cependant un temps d'adaptation est nécessaire pour que chacune d'entre elle puisse prendre ses marques.

Une de nos missions est de travailler sur le soutien à la parentalité c'est à dire d'impliquer les familles dans les actions du centre social. Elles sont conviées lors des différents événements de l'ACM (les p'tits déj des parents...). Certaines, participent à des activités (apprentissage de la langue, les ACF, et les AEF).

15. L'inscription

Pour s'inscrire à l'ACM de la Bastide, il faut dans un premier temps prendre la carte d'adhésion du centre social, qui est une adhésion familiale valable pour une année (de septembre à août). Plusieurs documents tels que le livret de famille, pièces d'identité, N° de sécurité sociale, N° allocataire CAF sont demandés.

Dans un deuxième temps, une fiche sanitaire ainsi que des autorisations parentales sont doivent être remplies et rendues pour chaque enfant s'inscrivant au centre.

Pour le règlement des activités à l'accueil de mineurs

- **Pour les mercredis** : un ticket est demandé à chaque journée.

Son tarif varie selon le quotient familial des familles. Pour cela il y a 4 tranches de tarifs.

Ressources Quotient familial	Prix du carnet
QF < 400€	8€
401 < QF < 796	10€
797 < QF < 1196	12€
QF > 1196	15€

- **Pour les vacances scolaires** : une inscription à la semaine est proposée dans les mêmes conditions tarifaires.

16. Les PAI : le Projet d'accueil individualisé

Concernant plus précisément les enfants malades, la circulaire se septembre 2003 sur le PAI (Projet d'accueil individualisé) ne concerne pas seulement l'école, il s'agit d'une circulaire interministérielle ayant pour objet l'accueil en collectivité - et non seulement à l'école - des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Lorsque des enfants ont un PAI, (l'asthme, diabète... et les allergies aux pollens ou alimentaire), et dans le cas où il y a besoin de prendre un traitement, la famille doit le préciser sur la fiche sanitaire et donner l'ordonnance et le médicament nécessaire.

17. Le handicap

Il est important de pouvoir accueillir un enfant en situation d'handicap, Cependant un dialogue doit être établi avec la famille, l'enfant et l'équipe pédagogique afin d'évaluer le degré du handicap, de savoir si les animateurs sont en capacité d'encadrer l'enfant et de réussir l'intégration de l'enfant dans le groupe sans perturber le fonctionnement du centre.

18. Les partenaires

- Les partenaires locaux : les services municipaux et intercommunaux (piscine, service des sports, service jeunesse, médiathèque, les musées, PIJ...)
- Les associations partenaires (MJC, IFAC, OCV, le SESSAD, le jardin de l'Escanson, l'ACM de Cheval Blanc, l'accueil de jour).

19. L'évaluation

Une évaluation est faite entre chaque période. Cela permet à l'équipe pédagogique de savoir si les objectifs ont été atteints ou pas.

Cependant chaque semaine, lors de la réunion de préparation, nous échangeons sur le déroulement des mercredis.

De nombreux temps informels faits par différents moyens de communications (dialogues, messages, mail,..) font partie des temps d'échanges avec l'équipe d'animation.